



Paris, le 23 juin 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE BOUYGUES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BOUYGUES NE DONNE PAS SUITE À L'OFFRE D'ENTRÉE EN NÉGOCIATIONS DU GROUPE ALTICE

Réuni le mardi 23 juin 2015, le conseil d'administration de Bouygues a décidé à l'unanimité, après un examen approfondi, de ne pas donner suite à l'offre non sollicitée du groupe Altice visant à acquérir Bouygues Telecom.

Le conseil d'administration a pris cette décision pour les raisons suivantes :

- Le conseil est convaincu que le marché des télécoms est à l'aube d'une nouvelle ère de croissance portée par le développement exponentiel des usages numériques. Il considère que Bouygues Telecom est particulièrement bien placé pour bénéficier de cette croissance sachant qu'il dispose d'un avantage concurrentiel fort et durable grâce à son portefeuille de fréquences et à son réseau 4G reconnu comme l'un des meilleurs du marché. L'opérateur, devenu l'animateur du marché du Fixe, bénéficie également de sa percée dans l'Internet Haut Débit et du lancement réussi de sa Bbox Miami sous Android. Enfin, l'accélération de la transformation de l'entreprise conduit à une structure de coûts de plus en plus compétitive. Le conseil considère que Bouygues Telecom a les moyens de retrouver à l'horizon 2017 une marge d'Ebitda^a de 25% minimum (niveau de 2011), celle-ci devant poursuivre sa progression à plus long terme.
- Par ailleurs, le conseil estime que l'offre présente un risque d'exécution important qu'il ne revient pas à Bouygues d'assumer, en particulier en matière de droit de la concurrence, que ce soit dans le marché du Mobile ou du Fixe. Aucune réponse pleinement satisfaisante n'est apportée par Altice sur ce sujet essentiel qui serait étudié en détail par l'Autorité de la concurrence. En outre, elle ne prend pas en compte le lancement imminent de la procédure d'attribution des fréquences 700 MHz et ses conséquences sur l'opération.
- Enfin, le conseil a apporté une grande attention aux conséquences d'une consolidation du marché sur l'emploi ainsi qu'aux risques sociaux nécessairement liés à une telle opération. Le groupe Bouygues s'attache depuis toujours à écrire une histoire industrielle créatrice de valeur sur le long terme avec ses salariés et ses prestataires, dans l'intérêt de ses clients, tout en veillant à ses engagements en matière d'investissements pour le développement des infrastructures françaises.

Le conseil a renouvelé toute sa confiance à l'équipe de direction ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs de Bouygues Telecom. Il a rendu hommage à leur motivation et aux efforts accomplis.

(a) Ebitda = résultat opérationnel courant + dotations nettes aux amortissements + dotations nettes aux provisions - reprises de provisions et dépréciations non utilisées.

La marge d'Ebitda est calculée sur le chiffre d'affaires réseau.